

Réf. : n° 24 / CFDT-SYND

Paris, le 6 mai 2010

Monsieur le Ministre,

La concertation sur la réforme des retraites, lancée le 12 avril par le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, devrait déboucher sur la publication rapide d'un document d'orientation puis sur un texte dont le Parlement débattrait en septembre prochain.

La confédération CFDT a fait savoir qu'il n'était pas raisonnable de bâcler en trois mois une réforme qui nécessiterait la tenue d'un vaste débat de société. Notre système par répartition doit être reconstruit pour répondre aux exigences de notre temps et redonner confiance aux plus jeunes. Notre système de retraite est complexe et devient incompréhensible pour les salariés : il faut le rendre clair et intelligible pour tous. Les salariés sont attachés à la solidarité intergénérationnelle et pour ne pas pénaliser ceux qui ont déjà acquis leurs droits, ces droits doivent être formellement garantis. Les revenus du patrimoine et des placements financiers doivent être davantage mis à contribution pour financer ce qui relève de la solidarité.

Dans ce contexte d'une réforme dont on peut craindre qu'elle sera décidée dans la précipitation, le syndicat CFDT-MAE appelle à nouveau votre attention sur la question des bonifications de dépaysement, attribuées, aux termes de l'article L. 12 a) du code des pensions civiles et militaires de retraite, aux fonctionnaires civils qui accomplissent des services hors d'Europe.

Nous vous avons alerté par un courrier du 6 mai 2008, lorsque cette question avait paru venir à l'ordre du jour dans le cadre de la RGPP et de la réforme des retraites de 2008. Nous rappelions que nous étions évidemment opposés à la suppression pure et simple des bonifications, que nous souhaitions être associés aux négociations qui interviendraient sur ce dossier et que nous comptons sur votre engagement énergique pour défendre les agents affectés dans des postes difficiles.

Monsieur Bernard Kouchner
Ministre des affaires étrangères et européennes
37, quai d'Orsay

Cqué : SG, DGA, DAF, DRH, RH1

Vous nous aviez assuré, dans votre réponse du 2 juin 2008, que vous étiez « *informé de l'attachement des personnels du Ministère à ces bonifications de dépaysement qui constituent une incitation à l'expatriation et une compensation aux inconvénients que celle-ci entraîne, notamment les préjudices en terme de carrière et de retraite subis par les conjoints, la pénibilité de certains postes difficiles pour l'agent et sa famille et les conséquences sur la santé.* »

Vous nous aviez également promis de rester vigilant « *face à toute mesure visant à modifier les conditions d'attribution et de calcul des bonifications antérieurement à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle réforme des retraites* » et de « *soutenir avec fermeté le principe du maintien des bonifications pour les services accomplis postérieurement à cette date, lorsque des circonstances particulières peuvent justifier leur maintien (...)* ».

A ce jour, tout porte à croire que l'examen de ce dossier, différé à deux reprises, une première fois en 2003 puis une nouvelle fois en 2008, est à l'ordre du jour à l'occasion de la réforme des retraites et de la préparation de la deuxième phase de la Révision générale des politiques publiques.

C'est pourquoi nous revenons vers vous, Monsieur le Ministre, pour vous rappeler les engagements que vous avez bien voulu prendre en 2008, pour vous interroger sur les positions qui sont défendues par le Département dans les discussions en cours et pour vous rappeler ce qui constitue à nos yeux le préalable à toute discussion.

En effet, si le syndicat CFDT-MAE peut comprendre que le régime des bonifications pour les services accomplis postérieurement à 2010 puisse être actualisé, il considère en revanche comme inacceptable toute mesure qui viserait à remettre en cause ou à modifier les conditions d'attribution et de calcul des bonifications pour les services accomplis avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions.

Comptant sur votre implication personnelle sur ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mon plus profond respect.

Pour le conseil syndical CFDT-MAE,

le secrétaire général



Jean-Pierre Farjon